

Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2025-010

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA

EPRD
EXERCICE 2025

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 034-263400640-20250401-2025010-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu l'obligation de présenter l'EPRD 2025- Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Vu les documents constitutifs de l'EPRD prévus par les articles [R314-213](#) et [R314-223](#) du code de l'action sociale et des familles,

Le Président propose de voter le budget 2025 de l'Ensolelhada comme suit :

EPRD 2024 - EXPLOITATION

RECETTES	2 643 032,77 €
DEPENSES	2 750 355,24 €

Soit un prélèvement de 107 322,47€ sur le fonds de roulement d'exploitation qui représente au 01/01/2025 +528 860,98 €

TABLEAU DE FINANCEMENT EPRD 2024

Crédits Evaluatifs

RESSOURCES	39 305,50 €
EMPLOIS	171 352,29 €

Soit un Capacité d'autofinancement (CAF) s'élevant à +85 057,53€ et donc un prélèvement prévisionnel de 46 989,36€ sur le fonds de roulement net global. Ce dernier s'élevant à +694 557,70€ au 01/01/2025.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Vote L'EPRD 2025 - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

